

Dispositif A Tire d'AILE - Encaissement et réaffectation de participations

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Dispositif A Tire d'AILE a été mis en place en 1995 pour faciliter l'aide aux loisirs des jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans.

En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectué par un jeune, 500 F en chèques vacances lui sont remis ainsi qu'une Carte Avantage Jeunes.

Certains organismes partenaires du dispositif ont accueilli des jeunes en Projet d'Utilité Sociale. Le coût a été pris en charge par la Ville de Besançon.

* 500 F en chèques vacances par projet d'utilité sociale ;

* 1 % de prestations de service facturé par l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour 500 F de Chèques Vacances.

La participation financière de ces organismes est sollicitée de la manière suivante :

1. **Pour la Mutualité du Doubs**, 27 rue Claude Pouillet, 25000 Besançon dans le cadre de la préparation de la journée mondiale du SIDA, du 2 au 6 novembre 1999, 10 jeunes en projet d'utilité sociale.

10 x 500 F (Chèques Vacances)	5 000 F
1 % (Prestations de services)	50 F
Cartes avantages jeunes	200 F
Soit au total	5 250 F

2. **Pour le Groupement d'Intérêt Public Réseau d'Information Gestion**, 17 rue Froment, 75011 Paris, dans le cadre de la préparation à un colloque, du 11 au 13 octobre 1999, 2 jeunes en projet d'utilité sociale

2 x 500 F (Chèques Vacances)	1 000 F
1 % (Prestations de services)	10 F
Cartes avantages jeunes	40 F
Soit au total	1 050 F

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant la somme de 6 300 F sur l'imputation 92.422.7478.47034,

- réaffecter le montant de la recette, en dépenses sur l'imputation 92.422.6288. 47034 (Chèques Vacances A Tire d'AILE).

«**M. THIRIET** : En ce moment d'ailleurs, le réseau est en train de se développer et nous travaillons sur une adaptation, un assouplissement car un certain nombre de jeunes pourraient avoir des demi-journées plus nombreuses et non réunies sur une semaine. Nous avons à la fois des demandes de jeunes et des offres d'associations et de partenaires et nous sommes en train de réfléchir, tout en gardant fondamentalement le dispositif tel que nous l'avons, afin de trouver de nouvelles ressources pour entrer en contact avec des jeunes et leur donner un coup de main !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.